

Description

Le ou la médecin spécialiste en prévention et santé publique interviennent sur le niveau de santé de la population en planifiant et en évaluant les politiques de santé, les services et les actions liées à la promotion de la santé dans les secteurs publics et privés (nationaux ou régionaux), hospitaliers et extrahospitaliers. Leurs actions ont pour but d'améliorer la qualité de la vie, de prévenir les décès prématurés et de réduire les inégalités entre les différentes catégories de la population. Ils jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de programmes préventifs en les expliquant aux acteurs de terrain (associations, établissements de santé, médecins praticiens, etc.) et en contrôlant leur application.

Leurs principales activités consistent à :

Evaluation

- effectuer des enquêtes pour analyser les facteurs physiques, biologiques, psychologiques et sociaux qui ont une influence sur la santé de la population (élaborer un plan d'étude, établir un budget, collecter, analyser et interpréter les données, proposer des recommandations pratiques, rédiger et diffuser des rapports);
- participer à des études épidémiologiques, démographiques ou statistiques pour déterminer, par exemple, l'état de santé d'une population face à une maladie spécifique (sida, saturnisme, toxicomanie, etc.) ou à la suite d'une toxico-infection (légiionellose, listériose), etc.;

Prévention et promotion de la santé

- réfléchir aux moyens mis en œuvre pour prévenir les maladies (campagnes telles que mammographies, vaccinations, etc.), imaginer de nouvelles interventions;
- participer à des campagnes d'information du public;
- former les médecins et les professionnels de la santé aux approches préventive et psychosociale de la santé, du bien-être et de la qualité de vie ou aux risques épidémiques;

Santé publique

- identifier et surveiller les problèmes de santé au sein de la population, appliquer les mesures appropriées, en contrôler l'évolution et l'efficacité;
- développer des stratégies d'intervention dans le cadre de programmes d'accès à la prévention et aux soins (par exemple améliorer l'accessibilité aux soins pour des patients de milieux défavorisés, etc.);
- évaluer et contrôler l'organisation et la qualité des soins notamment dans le cas des restructurations d'établissements de santé, d'implantations de nouvelles activités sanitaires ou médico-sociales, etc.;
- apporter une expertise scientifique et technique pour améliorer le fonctionnement d'un service ou d'un établissement de soins.

Environnement de travail

Les médecins spécialistes en prévention et santé publique exercent leur métier au sein d'équipes pluridisciplinaires où interviennent divers acteurs tels que les professionnels de la santé et de l'action sociale, les établissements sanitaires et sociaux, diverses institutions ou associations ainsi que les autorités politiques.

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en prévention et santé publique se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus (instituts universitaires, services médicaux cantonaux ou communaux de santé publique, hôpitaux, etc.).

Durée

5 ans dont:

- 2 ans d'activité clinique (formation non spécifique);
- 3 ans de formation spécifique.

Remarque: il est possible d'entreprendre cette formation post-graduée à temps partiel.

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en prévention et santé publique.

Contenu

Le programme de formation théorique comprend les domaines suivants:

- biologie dans les activités liées à la population et en santé publique (microbiologie, génétique, biochimie, physiologie);
- sciences sociales du secteur de la santé publique (sciences du comportement, économie, politologie);
- statistique et démographie;
- épidémiologie (méthodes d'études et de recherche);
- santé et environnement;
- administration, législation, planification et évaluation en santé publique (sécurité sociale et assurance-maladie);
- éducation à la santé et promotion de la santé.

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de la Fédération des médecins suisses FMH www.fmh.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'analyse
- Esprit de synthèse
- Esprit de décision
- Autorité
- Aptitudes pédagogiques
- Écoute et compréhension d'autrui
- Facilité de contact

Perspectives professionnelles

Les médecins spécialistes en prévention et santé publique travaillent principalement dans des administrations de santé et dans des instituts de médecine sociale et préventive.

Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux (juin 2002), la loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins, et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Diplômes

2 diplômes ont été délivrés en 2019.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers, de la spécialité et de l'activité.

Actuellement, les sciences médicales connaissent un développement rapide. Les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

Les médecins spécialistes en médecine spécialiste en prévention et santé publique peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- La Fédération des médecins suisses (FMH) dispense à ses membres des formations approfondies qui aboutissent à des attestations de formation complémentaire et des certificats d'aptitude technique.
- La formation continue mise sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses, l'industrie pharmaceutique, revêt les formes les plus diverses: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.
- MAS (Master of Advanced Studies) en santé publique, formation modulaire répartie sur 3 ans, à Genève.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie/Médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie
- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en ophtalmologie/Médecin spécialiste en ophtalmologie
- Médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie/Médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie
- Médecin spécialiste en pédiatrie/Médecin spécialiste en pédiatrie
- Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie/Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)

Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 44 88
<http://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)

Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale 300
3000 Berne 15
Tél.: 031 359 1111
<http://www.fmh.ch>

Société suisse des médecins spécialistes en prévention et santé publique

Effingerstrasse 2
3011 Berne
Tél.: 031 508 36 04
<http://www.spgg.ch>